



Pour diffusion immédiate

Communiqué

Inquiétude chez les citoyens : Quelles suites pour la protection du site et le développement des anciens ateliers du CN de Pointe-Saint-Charles ?

Montréal, 14 décembre 2008 – La table de concertation communautaire Action-Gardien de Pointe-Saint-Charles dénonçait récemment les négligences ayant entraîné le 15 novembre dernier, la destruction d'une partie des ateliers du CN. Elle soulignait la perte de confiance de la population envers le propriétaire et l'arrondissement Sud Ouest et demandait au nom de la communauté entière des réponses précises sur les circonstances de ce feu ainsi que sur les mesures qui seraient mises en place pour faire cesser les nuisances.

Hors, à l'occasion du récent conseil d'arrondissement tenu le 2 décembre dernier, la période des questions des citoyens a été monopolisée par les inquiétudes quant à l'avenir des bâtiments et du site surtout dans le contexte où un processus de consultation suit son cours.

Bien que la mairesse d'arrondissement, Madame Montpetit, ait longuement rappelé la série de mesures prises par l'arrondissement et les demandes adressées au propriétaire, elle n'a su apporter aucune réponse précise sur les délais imposés pour nettoyer les lieux, sur les mesures concrètes de protection du bâtiment et de sécurisation des lieux, ni sur les usages actuels des autres bâtiments.

« Pourquoi ne pas avoir fait toutes ces démarches il y a des mois alors que le danger était bien réel, connu de tous et dénoncé tant et tant par les citoyens ? Pourquoi l'arrondissement n'a-t-il pas pris les mesures pour protéger le bien-être de la collectivité et un site d'une valeur patrimoniale reconnue ? Cela fait plus d'une année que les appels des citoyens demeurent lettre morte et que l'arrondissement ne sévit pas face à un propriétaire qui fait un usage illégal et selon son propre agenda. Alors qu'est-ce qui nous dit que cette fois, les avis et demandes de l'arrondissement seront respectées ? » déclare madame Blandine Charbonneau, de la table Action-Gardien.

Les citoyens ont rappelé que les nuisances imposées par le propriétaire du site au voisinage, devaient être analysées à la lumière d'un récent jugement de la Cour Suprême du Canada qui a confirmé que les citoyens ont le droit d'intenter un recours

collectif *pour des nuisances anormales ou excessives* même si le propriétaire des lieux n'est pas en contravention avec la loi. Ils ont demandé à la mairesse de s'appuyer sur ce jugement pour suspendre les opérations sur le site ou pour évaluer l'imposition d'une réserve foncière, jusqu'à ce que des solutions complètes ne soient mises en place pour permettre le développement de ce site. Rien n'y fit, la réponse a été une fermeture complète à toute réflexion dans cette direction.

Pendant ce temps, l'OCPM qui a reçu un mandat de tenir des consultations en prévision d'un développement du site poursuit ses travaux.

« Les récents événements et le peu de réponses apportées à nos questions nous laissent perplexes quant à la suite des choses. Une démarche qui doit être basée sur la confiance et la transparence mérite que la population reçoive des informations complètes. La population doit sentir que l'arrondissement travaille pour le bien-être et l'intérêt collectif. Présentement des doutes persistent » déclare Lise Ferland, de la table Action-Gardien.

- 30 -

Source : Action-Gardien, la Table de concertation communautaire de Pointe-Saint-Charles
www.actiongardien.org
Action-Gardien : 514-509-0795